



COMPTE-RENDU



VISITE DU QUARTIER TOURING CLUB

DU 3 FÉVRIER 2024

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **Thibault Fline**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Fanny Malvezin**, adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Anne Ceconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- Agent de police municipale.

Le point de rendez-vous a été donné au niveau de la Caserne des pompiers à l'angle de la rue des Pleus.

I. ENQUÊTE DE STATIONNEMENT

Lors de la visite du quartier du Touring Club le samedi 15 avril 2023, le principe d'une consultation sur le passage du quartier en stationnement payant (zone verte) a trouvé un écho favorable pour répondre à la problématique des voitures « ventouses ».

Afin de ne pas fausser le résultat de cette consultation, nous l'avons adressé aux seuls résidents des rues concernées (rue Lantara, rue Nemorosa, rue Rosa Bonheur, avenue du Touring Club) inscrits sur les listes électorales de la ville de Fontainebleau qui avaient jusqu'au 10 juillet 2023 pour y répondre.

Le résultat est le suivant :

- 32 bulletins **NON** soit **60%**
- 21 bulletins **OUI** soit **40%**

Le stationnement gratuit est donc maintenu dans le quartier du Touring Club

Lors de cette consultation nous avons également reçu des remarques et propositions relatives à l'amélioration de la circulation et du stationnement dans le quartier :

La circulation fréquente de poids lourds sur l'avenue du Touring Club a été évoquée, nous avons donc sollicité la ville d'Avon sur cette question, qui a répondu favorablement à l'installation d'un panneau à l'angle de l'avenue Franklin Roosevelt interdisant le passage des poids lourds sur l'avenue du Touring Club. Un panneau de ce type existe déjà pour interdire la circulation des poids lourds dans le sens inverse sur la route de la Bonne Dame.

Par ailleurs la question du stationnement gênant dans les virages du quartier a été soulevée, en particulier avenue du Touring Club et rue Lantara. Notre service voirie a donc procédé au marquage de ces virages (lignes jaunes) afin que l'interdiction de stationnement soit davantage visible.



2. POINT SUR LE TRI DES BIODÉCHETS ET L'INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) À FONTAINEBLEAU

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets à la source est obligatoire pour tous.

La ville de Fontainebleau, en partenariat avec le SMICTOM de la région de Fontainebleau et l'association « Compost et Nous », encourage les particuliers au compostage, que ce soit en maison individuelle en fournissant des composteurs aux foyers volontaires ou en pied d'immeuble dans les résidences. Pour les foyers qui ne disposent pas de jardins pour composter à demeure, la Ville équipe l'espace public de composteurs partagés.

Les biodéchets des particuliers collectés dans les points d'apport volontaires ou dans les composteurs partagés sont valorisés par compostage à Fontainebleau même par l'association Compost et Nous, dans le but d'amender les espaces verts de la Ville.

Les différents cas de figures :

- **Vous disposez d'un jardin en capacité d'accueillir un composteur :**

› Une distribution à domicile de composteurs, bioseaux et consignes de compostage **sera réalisée dans votre quartier le samedi 6 avril en matinée**. Si vous êtes absent à la date de distribution, une permanence mensuelle est en place au Bréau (voir site internet).

- **Vous souhaitez valoriser vos biodéchets dans un Point d'Apport Volontaire :**

› Il suffit de remplir le formulaire d'inscription du SMICTOM en ligne via le QR Code affiché sur chaque PAV. Vous serez ensuite invités à venir récupérer votre badge d'accès au PAV, votre bioseau et vos consignes de tri en mairie.

- **Vous souhaitez valoriser vos biodéchets au sein du futur composteur partagé rue des Pleus :**

› Il suffit de remplir le formulaire d'inscription « Compost et Nous » en ligne via le QR Code affiché sur le composteur. Un bioseau vous sera ensuite livré. Le futur composteur de la rue des Pleus sera en fonctionnement à partir du mercredi 17 avril.

- **Vous souhaitez valoriser vos biodéchets au sein d'une copropriété qui dispose d'un jardin :**

› Vous pouvez solliciter directement votre syndic, qui est compétent pour proposer à l'assemblée générale et/ou au Conseil syndical d'autoriser la mise en place d'un dispositif de compostage dans l'espace vert de votre résidence. Le SMICTOM (tel : 08000 133 895 ; www.smictom-fontainebleau.fr) et l'association Compost et Nous (compost.et.nous@gmail.com ; tél : 06.59.31.56.42.) se tiennent à votre disposition pour accompagner la démarche.



3. QUESTIONS GÉNÉRALES

- **Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer en janvier une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 5/03/2024

- **Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.**

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, vous devez vous rendre en déchetterie. Depuis le 1er avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d'accès, gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01.64.23.35.54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m³ ou 20€ par m³ s'il s'agit de gravats.

- **Les riverains dénoncent également le comportement dangereux de nombreux cyclistes qui ne respectent pas le code de la route.**

Nous allons mettre en place une campagne de sensibilisation visant à appeler les cyclistes à adopter des comportements de prudence et à respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

- **Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.**

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires.

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers prévus en 2024 :

- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux,
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements.
- D'autres voiries seront reprises en 2024 (arbitrage en cours)



• La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains considèrent la traversée des routes comme dangereuse (par exemple au passage piétons situé à proximité du square). Des passages piétons luminescents sont-ils envisagés ?

La peinture photoluminescente n'est malheureusement pas homologuée pour les passages piétons en France. Cependant Fontainebleau va expérimenter dans un autre quartier bellifontain, un système de passage piéton lumineux, via un marquage lumineux (bleu, blanc ou rouge) traversant le long du passage piétons. Nous étudierons ensuite la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres passages piétons.

Par ailleurs, à terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur 4 ans et débuté en 2023 (1481 lanternes tout de même), qui nécessite des investissements importants, permet dès à présent, de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il sera désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront dès cette année.



• Les Bellifontains estiment que le parc du château (côté canal) compte bien trop peu de bancs. La Ville pourrait-elle en installer de nouveaux ?

Le parc du Château, y compris la partie située au-delà de l'avenue des cascades, n'appartient pas à la Ville mais fait bien partie intégrante du domaine du Château de Fontainebleau. La Ville ne peut donc pas procéder à l'installation de nouveaux bancs. Nous avons néanmoins relayé votre demande aux services concernés au sein de l'établissement.

4. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

Boulevard Orloff :

• Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) souhaiterait disposer d'un abri poubelle sur l'espace bétonné situé devant la caserne. Les poubelles étant actuellement stockées à l'intérieur du bâtiment, cela permettrait de dégager de l'espace, pour des véhicules d'intervention. Par la même occasion la Ville pourrait procéder à l'installation d'un composteur.

La Ville va créer un abri poubelles destiné à la caserne des pompiers et installer un composteur qui profitera à tout le quartier. L'emplacement (cf photo) n'étant pas suffisamment grand, le composteur sera installé à quelques mètres des futurs abris-bacs, en face du 63 rue des Pleus.



• De nombreuses places de stationnement réservées aux pompiers devant la caserne sont utilisées par des particuliers. La ville peut-elle agir pour sanctuariser ces précieuses places de stationnement ?

Des panneaux de signalisation interdisant le stationnement vont être installés devant chaque place. Après une phase test, nous évaluerons la nécessité de renforcer le marquage au sol.



• Certains lampadaires ne fonctionnent pas, ou pas correctement.

Nous avons signalé ce dysfonctionnement au bailleur de l'éclairage public pour vérification.

• Le banc situé à l'angle du Boulevards Thiers et du Boulevard Orloff est en mauvais état, est-il possible de le restaurer ?

La mise en peinture a bien été prise en compte mais les conditions météo (pluie) des derniers mois ont retardé sa mise en œuvre. Celle-ci sera faite courant avril si la météo est plus clémente.



- **La chaussée se soulève au niveau du 6 boulevard Orloff.**

Les services municipaux ont fait le nécessaire.

- **À l'angle du Boulevard Orloff et de la rue Paul Jozon les riverains ont signalé d'importants trous dans la chaussée (cf photo).**

Les services municipaux ont fait le nécessaire.



- **La dépose et la récupération des écoliers au niveau de l'école CAB conduit à un stationnement anarchique des véhicules qui impacte fortement la circulation dans le quartier (Boulevard Orloff et rue des Pleus).**

Nos policiers municipaux vont accentuer les contrôles dans ce secteur aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement. Néanmoins, afin de trouver une solution pérenne et au vu de l'emplacement de l'école et du manque de stationnements, nos services vont étudier la faisabilité de la mise en place d'une zone de dépose minute à proximité.



Boulevard du Maréchal Foch :

- **Au niveau de la Chapelle de la Bonne Dame les riverains nous informent que les feux tricolores sont en léger décalage, ce qui pourrait potentiellement provoquer des accidents.**

Le décalage des feux a été corrigé.

Route de la Bonne Dame :

- **Les automobilistes nous signalent que la Route de la Bonne Dame est « mangée » par endroits par la forêt. La terre recouvre progressivement les marquages en bord de route. Le mauvais état général de la route est également mentionné.**

La piste cyclable est entretenue régulièrement, tous les 15 jours ou 3 semaines en fonction des aléas climatiques. A noter que cet hiver très pluvieux n'a pas arrangé la situation.

Boulevard Thiers :

- **Il y a un trou dans le trottoir au niveau du 40 Boulevard Thiers.**

Les services municipaux ont fait le nécessaire.

RUE PAUL JOZON :

- Une plaque de rue est manquante à l'intersection de la rue Paul Jozon et du Boulevard du Général Leclerc. La plaque manquante a été remplacée.



- Sur cette même intersection, certains riverains demandent s'il est possible de recréer un passage piéton au niveau de la rue Paul Jozon, comme cela a pu exister par le passé.

Les zébras qui existaient autrefois n'étaient pas réglementaires, c'est pourquoi le Département (c'est une voie départementale) n'a pas souhaité que ce passage piéton soit recréé. Les riverains sont donc invités à effectuer un léger détour et à emprunter le passage piéton sécurisé situé à quelques dizaines de mètres au niveau du boulevard du Maréchal Foch.

- Trous dans la chaussée au niveau du 53 rue Paul Jozon.

Les services municipaux ont fait le nécessaire.



BOULEVARD THIERS ET BOULEVARD ORLOFF :

- Le quartier manque de luminosité par endroits, le maillage de l'éclairage public peut-il être réétudié (davantage de lampadaires ?).

Une étude d'éclairage a été demandée au bailleur éclairage public. Si le manque de luminosité est avéré, le maillage sera réétudié et davantage de lampadaires seront installés dans le quartier.

4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.